

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 20 juin 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°7 :

Demande de subvention de la part du Dojo Saint-Léonard judo

Depuis plusieurs années, le club de judo a institué une section sport adapté en partenariat avec l'ITEP des Hogues. Il est affilié à la Fédération Française de Sport Adapté.

L'an passé, dans le cadre d'un projet socio-éducatif, le jeune Matthys Tripault avait décroché le titre suprême de champion de France aux championnats de France para-judo.

Le conseil municipal, par délibération du 28 juin 2022, avait approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000€ pour diminuer les coûts de déplacement pour le club.

Cette année encore, le club a participé aux championnats de France à Dole. 3 athlètes se sont qualifiés et 2 ont obtenu une médaille d'or. C'est une belle récompense pour le club et ses membres.

Bien que des actions de sponsoring et de partenariat sont engagées, cela ne suffit pas pour les finances du club et le Président Monsieur Romain Jacob sollicite à nouveau une subvention exceptionnelle afin de pouvoir pérenniser cette action qui représente beaucoup pour ces jeunes et qui favorise l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention de 1000€.



Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

22/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 20 juin 2023

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	14
Excusés :	5
Absents :	0
Votants :	19 (18 au moment de la question n° 6, M.Mauve ne prenant pas part au vote)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 12 juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire*
Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*
Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-France MOIGNOT (pouvoir à Monsieur Lecrosnier), Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Malandain), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Rioult) ; Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Xavier PAILLETTE (pouvoir à Madame Prieur)

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Christelle JARRY* a été désignée pour remplir ces fonctions.